



Contrat de location meublés

Par **gargouilles**, le **03/03/2009** à **22:44**

bonsoir, je loue actuellement un logement vide et mon propriétaire m'a fait un contrat de location meublés, en a t-il le droit???? que je n'ai toujours pas!!rnnde plus, il y a des tuiles de toitures dans mon jardin que mon propriétaire ce sert pour refaire les toit des autre maison, il a marquer sur le bail, (car on lui a demander de les enlever)rnna t'il le droit de rentrer dans mon jardin pour prendre c'est tuile, et suis-je obliger de supporter un tas de tuiles de + de 500 pieces et il refuse de les enleverrnnil nous a specifier que si sa nous plaisait pas on allais voir ailleurs, j'ai signer mon bail le 20 fevrier 2009rnJE VOULAIS CONNAITRE MES DROITS PAR RAPPORT A CELA MERCI DE ME REPONDRE RAPIDEMENT

Par **Paula**, le **04/03/2009** à **09:51**

Bonjour,rnrnSi l'appartement est vide, pas de bail meublé.rnrnPour les nuisances apportées par le proprio à cause des tuiles, vous pouvez saisir le Tribunal d'Instance. L'Avocat n'est pas obligatoire.rnrnQu'at-il inscrit exactement sur le bail ou sur l'état des lieux d'entrée concernant les tuiles ?rnCordialement

Par **gargouilles**, le **04/03/2009** à **10:56**

bonjour paula,rnrnje n'ai pas la formule exacte, car il ne m'a pas donner le bail il doit en faire une copie m'a t-il dit!!rn a t il le droit de me cassser mon bail si je l'oblige a retirer les tuiles car il nous a dit verbalement que si sa nous plaisiat pas on allais voir ailleurs ??!rn a t'il le droit de rentrer dans mon jardin, quand sa lui chante, pour prendre ses tuiles????rnnpui-je

fermer avec un cadenas le portail ????? rnrnmerci de me repondre, bonne journée

Par **Paula**, le **04/03/2009** à **11:27**

Bonjour,rnrnLe bail étant signé, le propriétaire ne peut plus y mettre fin sauf pour l'occuper lui même ou le vendre. Donc, vous êtes tranquille.rnrnPour les tuiles, normalement il n'a pas le droit d'entrer dans le jardin, mais comme je vous l'ai déjà noté, il faut voir ce qui est marqué sur le bail.rnrnDemandez-lui une copie du bail. Il DOIT vous la donner et même l'original signé par vous et lui.rnrnCordialement